

Actualisation des prises en charge financières, par tranche indiciaire, pour la restauration des personnels.

Conseil d'administration du 7 novembre 2016

Délibération 2016/11/CA-124

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du conseil du SCAS du 21 octobre 2016 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers :

- **Créent une tranche indiciaire supplémentaire pour les aides à la restauration pour les personnels ayant un indice supérieur à 660 avec une subvention réduite à 1,20 € ;**
- **Augmentent de 0,50 € le perçu pour compte (PPC) pour les convives extérieurs.**

(cf. tableau joint).

Toulouse, le 7 novembre 2016

Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Proposition pour la création d'une tranche indiciaire supplémentaire

	Nbre de mois	TRANCHES ACTUELLES					PROPOSITION			PPC EXTERIEUR
		INDICES					INDICES			
		< à 361	362 à 465	466 à 520	> à 520		521 à 660	1,70 €	> à 660	
Subvention UPS		4,07 €	3,91 €	2,18 €	1,70 €		1,70 €	1,20 €	0,50 €	
Nombre de personnes concernées		315	270	53	450		100	350	26 140	
Nombre de passages MARS 2016 *		2 967	4 063	547	4 332		1 000	3 332		
Coût Annuel/10 mois	10				7 364,40 €		1 700,00 €	3 998,40 €		
Coût Annuel de la proposition/10 mois					73 644,00 €		17 000,00 €	39 984,00 €		
Economies réalisée								56 984,00 €		
								16 660,00 €	13 070,00 €	

* Calculs en prenant comme référence le mois de mars 2016 du restaurant UPSIDUM

L'économie réalisée par l'UPSIDUM par an serait de
L'estimation pour les autres restaurants

16 660,00 €
3 000,00 €
19 660,00 €

Nouvelle grille des tranches indiciaires

	< à 361	362 à 465	466 à 520	521 à 660	> à 660
SUBVENTION	4,07 €	3,91 €	2,18 €	1,70 €	1,20 €